

L'an deux mille vingt-six, le 4 février à vingt heures trente minutes se sont réunis, dans la salle de la Mairie les membres du conseil municipal de la commune de Folligny sous la présidence de Mme Florence GOUJAT, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15  
Procuration : 0  
Présents : 0

DATE DE CONVOCATION

26/01/2026

DATE D'AFFICHAGE

06/02/2026

Etaient présents :

BONJOUR David, BELIN Georges, adjoints,  
TÉTREL Sylvie, Maire déléguée de la Beslière  
LAINE Michèle, Maire déléguée du Mesnil Drey  
MOULIN Jacky, PIETTE Pascale, BENSET Jocelyne, SEBIRE Michaël, LE CORFEC  
Stéphanie, BIDOT Hélène

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé ayant donné procuration : .....

Absent(s) excusés : TIROT Stéphanie, DURAND Alexandre, ANELLI Franck, MARIE-AMBIOT Antoine

Absent(s) : .....

Secrétaire de séance : BIDOT Hélène

**Début de séance : 20H32**

**ORDRE DU JOUR :**

- **Approbation du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal**
- **Vie communale : Frais scolaires - Hanaë BEUVE**
- **Vie communale : Subvention 2026 aux associations**
- **Service enfance-jeunesse : Modification du règlement de l'ALSH**
- **Ressources Humaines : Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi au tableau des effectifs**
- **Questions diverses**

**2026.02.04 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 JANVIER 2026**

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 6 janvier 2026 a été transmis aux conseillers municipaux, qui en ont pris connaissance.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :**

- **D'approuver le compte rendu de la séance du 6 janvier 2026 sans observation**

**2026.02.05 – VIE COMMUNALE : Participation aux frais liés à la scolarisation d'un élève en classe ULIS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courriel en date du 23 décembre 2025 émanant de la Communauté de Communes de Coutances Mer et Bocage. Ce courriel sollicite la participation financière de la commune de Folligny aux frais de scolarisation de deux élèves domiciliés

sur la commune de La Beslière et dont un des élèves est scolarisé en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à l'école Jules Verne de Coutances pour l'année scolaire 2024-2025 :

- **Hanaë BEUVE**, pour un montant de **546 €** ;
- **Isaho BEUVE**, pour un montant de **1 521 €**, soit un total de **2 067 €**.

Cette demande s'inscrit dans le cadre des dispositions de la **loi n° 83-663 du 22 juillet 1983**, modifiée, qui prévoit que les communes de résidence des enfants scolarisés en ULIS dans une école extérieure à leur commune de résidence doivent participer aux dépenses de fonctionnement afférentes à ces écoles. Cette obligation légale vise à garantir l'équité entre les collectivités dans le financement de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap, tout en respectant le principe de non-séparation des fratries, comme c'est le cas pour les deux enfants concernés.

Conformément à l'**article 23 de la loi précitée**, la participation financière couvre les charges de fonctionnement de l'école d'accueil, incluant les dépenses courantes (énergie, eau, fournitures administratives et scolaires) ; l'entretien et la maintenance des locaux ; les assurances ; les frais liés aux activités éducatives ; les dépenses de personnel communal affectées aux écoles (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles – ATSEM –, intervenants extérieurs, etc.).

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :**

- **D'accorder la participation aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2024/2025 d'un montant de 546 € pour Hanaë BEUVE**
- **Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier**

**Et les membres du conseil municipal décident :**

- **De refuser la participation aux frais de scolarité pour Isaho BEUVE, considérant que l'école située à Folligny a la capacité de l'accueillir avec des horaires larges (service de garderie à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h45 le soir)**

**Observation :**

Résultat du vote :

3 Voix pour

4 Voix contre (BELIN Georges, LAINE Michèle, BENSET Jocelyne, SEBIRE Michaël)

4 Abstentions (BONJOUR David, TÉTREL Sylvie, PIETTE Pascale, BIDOT Hélène)

## **2026.02.06 – VIE COMMUNALE : SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire, en concertation avec les membres du conseil municipal, propose que la liste des subventions 2026 attribuées aux associations soit établie comme suit :

| SUBVENTIONS 2026                                |         |
|-------------------------------------------------|---------|
| Entente sportive et culturelle haylande         | 2 450 € |
| Les Fêtards en furie                            | 350 €   |
| Fol'klore                                       | 350 €   |
| Association des Loisirs de Folligny             | 350 €   |
| Association Hanaë : son courage, ses défis      | 200 €   |
| Festi Fosse                                     | 200 €   |
| Fédération combattants républicains de Folligny | 200 €   |
| APGHG Folligny                                  | 200 €   |
| Société de chasse de Folligny                   | 200 €   |
| Association La MAM aux Trésors                  | 200 €   |
| Club de l'amitié                                | 200 €   |
| Don du sang                                     | 200 €   |
| LEBREC Racing                                   | 200 €   |
| Association Félin pour l'autre 50               | 200 €   |
| TOTAL                                           | 5 500 € |

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Valident la liste des subventions aux associations pour l'année 2026
- Précisent que le versement de chaque subvention sera fait sous condition qu'une demande soit adressée à la mairie avec les justificatifs nécessaires pour chaque association.

#### 2026.02.07 – SERVICE ENFANCE-JEUNESSE : MODIFICATION DU REGLEMENT DE L'ALSH

Les conditions d'accueil au sein de l'ALSH ont été élargies :

- Accueil des enfants dès 3 ans
- Capacité pour les moins de 6 ans fixée à 24 enfants

Le règlement intérieur doit donc être modifié en ce sens.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- De valider les modifications du règlement de l'ALSH ;

#### RESSOURCES HUMAINES :

##### AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL EN SECRETARIAT DE MAIRIE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique et du Code général des collectivités territoriales, il appartient à l'organe délibérant de fixer et de modifier l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, y compris en ajustant la durée hebdomadaire de travail des postes existants.

Dans le cadre de l'organisation des services de la commune de Folligny, il apparaît nécessaire de compléter le temps de travail en secrétariat de mairie de 4h/semaine.

Mme BELHAIRE est favorable à effectuer ces heures. Elle est actuellement à temps complet sur la commune de Folligny et il n'est pas possible d'augmenter son temps de travail.

En attendant de trouver une solution pérenne, Les membres du conseil municipal acceptent que Mme BELHAIRE soit autorisée à effectuer ces heures de secrétariat en heures supplémentaires.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Prochaine réunion de conseil le **mercredi 4 mars 2026** – Vote du budget
- Convocation à la **Commission des Finances le mercredi 25 février à 18h45.**
- Convocation à la **Commission de Contrôle des Listes électorales le vendredi 20 février à 14h00.**
- Entretien d'embauche pour le remplacement d'Eugénie Trublet lors de son congé maternité : en cours.
- À la suite des plaintes des riverains concernant les excès de vitesse, le Département va procéder à un comptage de véhicules dans les **rues de la Croix Rosselin et de la Petite Vitesse.**
- **Orange** : ce matin, nous avons reçu un commercial de chez Orange pour le passage à la fibre et revoir les différents contrats (Mairie, Ecole, ALSH, Salle des Fêtes).
- **LAINE Michèle** : demande la pose d'un caillou à la sortie du chemin face à la mairie de Le Mesnil Drey, pour éviter que les motos et quads éclaboussent les murs de la maison et la boîte à lettres.
- **Aménagements paysagers** : À la suite des plantations réalisées dans les massifs surplombant le bar, Mme Hélène BIDOT a sollicité l'autorisation d'acquérir des plaquettes de bois décoratives (rouge et beige). Le conseil a exprimé un accord unanime.
- **Elections municipales** : Organisation du 15 et 22 mars

**Fin de séance : 21h21**

**LISTE DES DELIBERATIONS**  
**Conseil municipal de Folligny**  
**Mardi 4 février 2026 à 20h30**

| N°         | Objet                                                          | Décision  |
|------------|----------------------------------------------------------------|-----------|
| 2026.02.04 | Approbation du compte rendu de la réunion du 6 janvier 2026    | Favorable |
| 2026.02.05 | Vie communale : Frais scolaires - Hanaë BEUVE                  | Favorable |
| 2026.02.06 | Vie communale : Subventions 2026 aux associations              | Favorable |
| 2026.02.07 | Service enfance-jeunesse : Modification du règlement de l'ALSH | Favorable |

|                                                                                    |                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Le secrétaire de séance<br>Hélène BIDOT                                            | Le maire<br>Florence GOUJAT                                                         |
|  |  |